



Le Canyon Grand Galet

Grand Galet



• Description :

Le canyon Grand Galet commence en amont de la magnifique cascade de Grand Galet : 2 rappels secs pour amorcer l'aventure puis 2 rappels plein gaz suivis d'une tyrolienne le long de la cascade. Après le pic-nic, nous continuerons la découverte de ce canyon avec des toboggans et des sauts dans le canyon Langevin. Une journée variée dans une eau turquoise réservée aux personnes n'ayant pas peur du vide!

Marche aller : 20 mn

Marche retour : 5 mn

Descente : 5h30

A partir de 12 ans

• Ce que vous devez emmener :

- votre maillot de bain
- Short, T-shirt et chaussettes
- vêtements de rechange
- des chaussures de sport (type basket ou tennis)
- une bouteille d'eau
- un sandwich



• Rendez-vous :

à **7h30** en face du parking [Chez Malet](#) (rue de la Passerelle - Langevin) .

De Saint Joseph, direction Langevin, Saint Philippe. A l'entrée dans le village de Langevin, traversez le pont, puis première à gauche direction Grand Galet. Continuez la route pendant 2 minutes environ, le parking se trouvera sur votre gauche.

Préparer votre itinéraire avec [google map's](#).



• **IMPORTANT :** un SMS de confirmation vous sera envoyé la veille vers 17h, après un point météo. Nous vous demandons d'y répondre afin de confirmer sa réception. Si vous n'avez rien reçu à 19h, merci de nous appeler au 06.92.750.400.

• Règlement :

Tarif : 85€/personne | 80€ dès 5 personnes

Mode de règlement : chèque ou espèce.





Adrenal'île
CANYONING
à La Réunion
0692.750.400

Conditions de participation / Sécurité

Le canyoning est une activité sportive, de loisir et récréative, de pleine nature, dite « à risque ». Il vous appartient donc de vérifier le niveau de chaque canyon : nous sommes là pour vous conseiller!

Pour participer à une sortie canyoning, nous vous demandons de prendre connaissance et d'approuver les conditions de sécurité suivantes :

- pour tous les canyons aquatiques, il est indispensable de **savoir nager** et de **ne pas avoir peur de l'eau**,
- pour tous les canyons verticaux (rappels), il est indispensable de ne pas être sujet au **vertige**,
- vous vous engagez à respecter les **consignes de sécurité** données par le guide,
- vous acceptez les risques liés à l'**environnement naturel** que vous allez parcourir et vous êtes conscients de la seule obligation de moyen relative à la sécurité incombant au professionnel.

Les contre-indications médicales sont les suivantes :

- le canyoning est déconseillé aux personnes sujettes à des **difficultés respiratoires** ou **cardio-vasculaires**, aux **crises de tétanie** ou aux personnes **épileptiques**, et aux femmes **enceintes**.
- vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais vous êtes **dépendant de soins** ou de **traitements médicaux** spéciaux particuliers (asthme, diabète, tendinites...) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière : vous devrez impérativement en informer le guide avant le départ de l'activité.

Assurances / Responsabilité :

Vous êtes couvert par l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du moniteur. Cette assurance ne vous couvre pas sur vos effets personnels. **Vous êtes responsable de tout objet que vous emmener dans le canyon (lunettes, appareil photo, Go Pro, bijoux...).**

Nous vous conseillons d'emmener avec vous le strict minimum !